

ABARTH TROFEO SLALOM

Règlement 2021

Article 1 Objectif

L'Abarth Trofeo Slalom est un championnat de slalom pour des voitures de marque Abarth. L'objectif premier de l'Abarth Trofeo Slalom est de permettre aux participants de tester les limites de leur voiture de sport sur des circuits fermés. Il ne s'agit donc pas de gagner de grosses sommes ni de se couvrir de gloire, mais de prendre du plaisir dans la conduite sportive et de vivre une expérience commune avec d'autres détenteurs d'une Abarth.

Article 2 Règlements

Le présent règlement de l'Abarth Trofeo Slalom, ainsi que les règlements correspondants de la CSN (Commission Sportive Nationale), s'appliquent.

Article 3 Participation

Sont autorisés à participer tous les automobilistes possédant un permis de conduire valide de catégorie B et remplissant les conditions suivantes.

03.01 Licences

La participation aux manifestations de l'Abarth Trofeo Slalom nécessite la détention d'une licence annuelle REG (ou supérieure) de l'ASS. Pour 2 manifestations au maximum, une licence de pilote occasionnel REG peut être souscrite. Celle-ci doit être demandée au préalable auprès de Autosport Schweiz, Könizstrasse 161, 3097 Liebefeld, Téléphone 031 979 11 11, info@motorsport.ch.

03.02 Participation aux différentes manifestations

Pour chaque manifestation, tous les participants doivent s'inscrire directement auprès de l'organisateur à l'aide du formulaire officiel, contre règlement des droits d'inscription officiels.

Une inscription/un engagement dans la catégorie Abarth Trofeo Slalom est obligatoire.

Le délai d'engagement est généralement fixé à un mois avant la manifestation. Il revient au participant de s'informer directement auprès de l'organisateur et de s'inscrire dans les délais.

03.03 Inscription à l'Abarth Trofeo Slalom

Pour participer à l'Abarth Trofeo Slalom, une inscription au moyen du formulaire d'inscription officiel sur la page d'accueil www.abarthtrofeoslalom.ch est obligatoire. En cochant la case « J'accepte les conditions du règlement 2021 », tous les participants reconnaissent les conditions du règlement de l'Abarth Trofeo Slalom 2021. L'inscription est gratuite. Les points du championnat peuvent être obtenus uniquement après l'inscription. Les pilotes occasionnels sont classés et reçoivent des points conformément à l'article 6/Classement.

03.04 Équipement du conducteur et du véhicule

L'équipement du conducteur et du véhicule pour les catégories Abarth et Abarth Bi-posto doivent correspondre au minimum aux prescriptions de sécurité de la CSN pour les catégories L1-L4.

1.5 Prescriptions de sécurité

- Il convient de porter au minimum une ceinture de sécurité 3 points ainsi qu'un **casque de protection correspondant à la norme reconnue** (voir <http://www.autosport.ch.com/fr/automobile/reglements>, rubrique Sécurité / Liste des casques autorisés).
- Les pilotes doivent obligatoirement porter des vêtements à épreuve de feu (overall) d'après la norme FIA 8856-2000 (pour les slaloms les sous-vêtements y compris la protection du visage, les gants et les chaussures sont facultatifs). La CSN a de même décidé de reconnaître les vêtements de protection à épreuve de feu (étiquette enjolivée sur le côté externe du col) pour les Slaloms sous sa propre gestion ainsi que les manifestations avec statut de Local, y compris les vêtements à épreuve de feu qui ont été homologués par l'ancienne norme FIA-1986.

L'équipement des pilotes et des véhicules pour la catégorie Abarth Corsa dépend du groupe de véhicule concerné.

03.05 Publicité sur les véhicules

La publicité sur les véhicules est à la libre appréciation de chaque participant, dans la mesure où elle n'est pas conflictuelle avec le règlement du CSN ou avec les intérêts de l'Abarth Trofeo Slalom et de ses éventuels sponsors.

Article 4 Véhicules autorisés, différentes catégories et règlement technique

En principe, sont autorisés tous les véhicules construits ou transformés par Abarth. Cela s'étend à partir de l'Abarth 500 avec divers modèles spéciaux, jusqu'aux véhicules historiques tels que la Ritmo Abarth, la 131 Abarth, l'Abarth 1000 TC/TCR, l'Abarth 595/695 etc., en passant par l'Abarth Punto et autres modèles tels que la Stilo Abarth, la Punto Abarth ou la 600 Abarth.

Les véhicules pourvus de plaques spécifiques pour concessionnaire et garagistes, pour voitures d'essai ou plaques journalières, ainsi que tout conducteur avec permis de conduire international ou restreint ne sont pas admis. Font exception à cette règle les véhicules de la catégorie Corsa. Les véhicules de la catégorie Corsa ont besoin d'un pass de voiture d'Autosport Suisse valide.

Les organisateurs définissent respectivement leur propre plateau pour l'Abarth Trofeo Slalom. À l'intérieur de ce plateau, les participants peuvent choisir entre trois catégories ayant des règlements techniques différents.

04.01 Catégorie Abarth – Abarth de série

Sont autorisées toutes les Abarth 500 ou Abarth Punto à partir de l'année de construction 2007, dotées exclusivement d'un équipement de série, y compris les modèles spéciaux tels que par exemple l'Abarth 695 Tributo Ferrari, l'Abarth 695 Edizione Maserati, l'Abarth 500 Anniversario, etc. Aucune modification n'est autorisée. Seules des pièces de rechange originales Abarth peuvent être utilisées. Tous les accessoires originaux Abarth livrables pour le modèle respectif sont autorisés (p. ex. : kit Abarth 160 ch ou 180 ch, châssis, systèmes d'échappement, sièges etc.).

Les augmentations de la puissance moteur ne sont pas autorisées, hormis le kit SS 160 ch ou 180 ch modifié par Abarth. Les augmentations de voie ne sont pas autorisées.

Dans la classe Abarth – Abarth de série ils ne sont admis que les véhicules avec une motorisation jusqu'à 180 ch. Il fait foi la puissance du moteur indiquée sur le permis de circulation du véhicule et ou la réception par type (Autriche).

Seuls les pneus de route disponibles dans le commerce sont autorisés. Les pneus doivent présenter une profondeur de structure d'au moins 1,6 mm sur toute la surface de roulement. Les pneus semi-slick homologués suivants sont EXPRESSÉMENT **INTERDITS** dans la catégorie Abarth :

- Avon ZZ-R
- Kumho Ecsta V700 et V70A
- Michelin Pilot Sport Cup
- Pirelli P-Zero Trofeo
- Toyo Proxes R888
- Yokohama A032R et A048
- etc.

Cette liste de pneus non autorisés peut être complétée à tout moment. En cas de désaccord relatif à l'interdiction d'utilisation de pneus, seule l'équipe technique de l'Abarth Trofeo Slalom présente sur place est décisionnaire (ou en son absence son représentant). Si les pneus ne sont pas jugés conformes au règlement pour la catégorie Abarth, une réaffectation dans la catégorie Abarth Corsa est réalisée.

Contrôle technique :

L'équipe technique se réserve le droit de vérifier la conformité des voitures de la catégorie Abarth en plus de leur contrôle technique officiel.

04.02

Catégorie Abarth Biposto

Sont admises à la classe Abarth Biposto seulement les Abarth 695 Biposto et les Abarth 695 Biposto Record. Des modifications techniques ne sont pas autorisées inclus sont les augmentations de puissance bien que les entretoises de roue.

Seuls les pneus de route disponibles dans le commerce sont autorisés. Les pneus doivent présenter une profondeur de structure d'au moins 1,6 mm sur toute la surface de roulement. Les pneus semi-slick homologués suivants sont EXPRESSÉMENT **INTERDITS** dans la catégorie Abarth :

- Avon ZZ-R
- Kumho Ecsta V700 et V70A
- Michelin Pilot Sport Cup
- Pirelli P-Zero Trofeo
- Toyo Proxes R888
- Yokohama A032R et A048
- etc.

Cette liste de pneus non autorisés peut être complétée à tout moment. En cas de désaccord relatif à l'interdiction d'utilisation de pneus, seule l'équipe technique de l'Abarth Trofeo Slalom présente sur place est décisionnaire (ou en son absence son représentant). Si les pneus ne sont pas jugés conformes au règlement pour la catégorie Abarth, une réaffectation dans la catégorie Abarth Corsa est réalisée.

Contrôle technique :

L'équipe technique se réserve le droit de vérifier la conformité des voitures de la catégorie Abarth en plus de leur contrôle technique officiel.

04.03

Catégorie Abarth Corsa - Abarth modifiée et Abarth historique

Abarth modifiées (ou modèles de série qui ne correspondent pas à la catégorie Abarth ou Abarth Biposto), basées sur des voitures de série et correspondant à des groupes

officiels du CSN (p. ex. groupe R, A, E1, IS etc.). Y compris les véhicules Abarth historiques. Le choix des pneus est libre. Les véhicules n'ont besoin d'aucune homologation valide. Si les véhicules ne sont pas homologués par l'Office de la circulation routière, un pass voiture technique (ASS) pour la catégorie Corsa est obligatoire.

Article 5 Calendrier des manifestations

Pour 2021, 6 slaloms sont prévus dans toute la Suisse.

Il peut y avoir des ajustements et des reports au calendrier des événements. Le slalom peut être annulé.

24./25.	Avril	Slalom Frauenfeld	www.acs-thurgau.ch
15./16.	Mai	Slalom de Bure	www.slalombure.ch
26./27.	Juin	Slalom de Romont	www.cOURSE-ROMONT.CH
27./28.	Juin	Slalom de Chamblon	www.ecuriedunord.ch
25./26.	Sept.	Slalom de Drognens	www.acaf.ch
02./03.	Octobre	Slalom Ambri	www.equipebernoise.ch

Les dates précises de l'Abarth Trofeo Slalom peuvent être consultées dans les publications respectives des organisateurs.

*****Situation Corona : voir article 11 dispositions finales*****

Article 6 Classement

La distribution des points s'effectue selon le classement officiel de l'organisateur de la catégorie respective de l'Abarth Trofeo Slalom. (y c. pilotes occasionnels)

Seules les personnes qui se sont inscrites pour le championnat Abarth Trofeo Slalom peuvent récolter des points. L'inscription au Championnat Abarth Trofeo est obligatoire. Tous les participants classés, y c. les pilotes occasionnels, reçoivent des points à chaque manifestation selon le schéma suivant :

1. Place	10 points
2. Place	8 points
3. Place	6 points
4. Place	5 points
5. Place	4 points
6. Place	3 points
7. Place	2 points
8. Place et suivantes	1 point

Si une catégorie comprend moins de 4 participants au départ, seule la moitié des points est attribuée.

6.01 Classement annuel

Le vainqueur de l'Abarth Trofeo Slalom est le pilote ayant obtenu le plus grand nombre de points. Les 5 meilleurs résultats comptent. Si certaines des manifestations prévues ne peuvent être disputées, les résultats pris en compte sont réduits du nombre correspondant, de manière à ce qu'il y reste toujours 1 résultat à biffer.

Pour figurer dans le classement annuel Abarth Trofeo, le participant doit être inscrit au Championnat Abarth Trofeo Slalom et présenter au moins deux résultats. Les participants au championnat ayant un seul résultat sont hors classement.

En cas d'égalité de points, sont décisifs :

- Le nombre de points éventuels des résultats biffés
- Au sein de la même catégorie de course, le nombre le plus élevé de manifestations auxquelles a pris part le participant ou, en cas d'égalité, le meilleur résultat de la première rencontre directe (ou deuxième, troisième etc.).
- En cas d'égalité de pilotes issus de catégories de course différentes (uniquement à des fins de classement des pilotes concernés), les points du classement final annuel sont multipliés par le nombre de participants classés dans la catégorie respective pour le classement final.

*****Situation Corona : voir article 11 dispositions finales*****

Article 7 Règlements générales

Si cela est autorisé dans la publication de la manifestation correspondante, un départ double (deux participants avec le même véhicule) sur l'Abarth Trofeo Slalom est possible.

Les changements de véhicule et de catégorie sont possibles, sur l'Abarth Trofeo Slalom, uniquement jusqu'à la vérification technique de la voiture, et doivent être autorisés par l'équipe technique.

Pendant un slalom, le pilote de l'Abarth Trofeo Slalom ne peut pas démarrer préalablement dans une autre catégorie. Une fois l'Abarth Trofeo Slalom terminé, le pilote peut démarrer dans d'autres catégories du slalom.

Article 8 Prix

Sur les différentes manifestations, les prix sont remis par l'organisateur respectif. En général, un tiers des participants ayant pris le départ reçoivent un prix.

Chaque participant classé au classement annuel reçoit un prix souvenir.

La remise des prix s'effectue lors de la fête de clôture de l'Abarth Trofeo Slalom.

Article 9 Sanctions

Toute violation du règlement, du principe d'équité ou de la décence peut être sanctionnée par l'Abarth Trofeo Slalom par une exclusion du classement de la série, pour une manifestation ou pour la totalité du championnat. Les décisions de l'équipe technique en ce qui concerne le classement de la série de l'Abarth Trofeo Slalom sont définitives et ne peuvent être contestées.

Article 10 Responsabilité et assurance

Les conducteurs et leurs accompagnants participent aux manifestations à leurs risques et périls. Il est possible que les assurances individuelles accident privées ne couvrent pas de tels risques. Il revient au participant de s'en assurer.

Toute prétention en responsabilité civile des conducteurs et de leurs accompagnants entre eux et à l'encontre de l'Abarth Trofeo Slalom et de ses aidants est exclue. De même, toute prétention en responsabilité civile de tiers vis-à-vis de l'Abarth Trofeo Slalom et de ses aidants est exclue.

Article 11 Dispositions finales

L'équipe technique de l'Abarth Trofeo Slalom (ou en cas d'absence son représentant) est responsable de l'élaboration de ce règlement. Le secrétariat se réserve le droit



d'accepter, de refuser, de modifier ou de reprendre des manifestations du championnat, sous réserve de l'approbation correspondante par le CSN. À ce sujet, aucune revendication d'aucune sorte de participants vis-à-vis de l'Abarth Trofeo Slalom ou de ses aidants ne pourra être rendue valide.

Les règlements et dispositions de l'organisateur qui organise une manche de l'Abarth Trofeo Slalom, ainsi que les dispositions/prescriptions de la CSN, s'appliquent à tous les participants de l'Abarth Trofeo Slalom.

Les instructions et classements de l'organisateur doivent être acceptés. En participant à un Abarth Trofeo Slalom, chaque participant accepte ce règlement dans sa totalité et sans réserve.

En cas de controverses, le texte allemand est déterminant pour l'interprétation du règlement.

Situation Corona : En raison de la situation actuelle, il est très incertain si et dans quel cadre le championnat de Abarth Trofeo Slalom peut avoir lieu. L'organisateur du Abarth Trofeo Slalom se réserve donc le droit d'annuler le championnat si nécessaire. Le championnat et le slalom individuel peuvent être annulés à tout moment. Le championnat ne sera évalué que si au moins 4 Abarth Trofeo Slalom peuvent être conduites. Si moins de 4 épreuves ont lieu, l'Abarth Trofeo Slalom sera couru, mais ne sera pas comptabilisé dans le championnat.

11.01 Équipe technique

L'équipe technique de l'Abarth Trofeo Slalom se compose de 2 membres indiqués à l'article 12 de ce règlement.

Article 12 Contact/Équipe technique de l'Abarth Trofeo Slalom

Contact :

Zeughaus Garage AG

Beat Wyssen

Simmentalstrasse 35

3700 Spiezwiler

Tél. 033 655 66 77

Fax 033 654 65 15

info@zeughausgarage-spiez.ch

Coordinateur de l'Abarth Trofeo Slalom
et technique/règlement :

Wyssen Beat (Zeughaus-Garage AG)

Technique/règlement :

Burkhalter Sylvain

Garage Burkhalter Tavannes

Grand-Rue 37

2710 Tavannes

Tél. 032 481 24 51

Fax 032 481 17 64

ch-burkhalter@bluewin.ch

Ces règlements ont été approuvés par le NSK et, l'Abarth Trofeo Slalom 2021 avec le Nr. **Visa-Nr. ATS2102/REG** par conséquent officiellement approuvé comme série régionale. Valable jusqu'au retrait ou jusqu'à ce que ce règlement est remplacé par un nouveau.

Spiezwiler, 23 avril 2021